



CELEBRATION DE MARIAGE ET DELIVRANCE DU LIVRET DE FAMILLE

- Les copies des extraits d'acte de naissances des futurs époux (datant de moins de 3 mois) ;
- La copie de la carte consulaire pour les ivoiriens ;
- Le certificat ou justificatif de résidence ;
- Une copie du titre de séjour (facultatif) ;
- Les certificats de célibat/de capacité à mariage/de coutume de chacun des futurs époux ;
- Les copies des CNI des futurs époux ;
- Passeport et/ou certificat de nationalité des futurs époux ;
- Les copies des CNI des témoins ;
- Une photo d'identité de chacun des époux ;
- Toute autre pièce qui pourrait être réclamée et propre à établir que les conditions du mariage sont réunies ;
- Formulaire pour l'entretien avec les futurs époux.

Traduire tous les documents en langue française (par un traducteur assermenté).

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA RECEPTIONNÉ PAR L'AMBASSADE.

DROITS DE CHANCELLERIE : 100 000 F CFA.